

Clôture de la Seymaz: deux segments retirés

L'accès au cours d'eau et à la forêt est à nouveau possible depuis la mi-mars. Explications du propriétaire

L'aménagement pour limiter l'accès au chemin le long de la Seymaz à la hauteur du Collège Claparède fait l'objet de discussions nourries depuis de longues semaines. Ce journal s'en est fait l'écho dans son édition du 24 janvier. Du monde autour de la table des négociations, convoquée puis arbitrée par la Direction générale de la nature et du paysage.

Objet du litige: une clôture installée cet hiver par le propriétaire du Domaine de Villette, imposée par la reprise de l'exploitation et son élevage. «Nous sommes confrontés depuis quelques années à une cohabitation difficile, voire impossible et incompatible entre l'exploitation agricole et la faculté à bien plaire que nous accordons à la population avoisinante de se promener sur nos terres avec des chiens (nous voyons même des vélos, des vélomoteurs ou des motos de cross!)\», résume Thierry Lombard dans son courrier à ses «chers voisins». Destruc-

tion de la flore, dérangement de la faune, troupeau perturbé en permanence par les engins mécaniques et les chiens lâchés dans la nature.

Belle nature à cet endroit, mais subissant la densité du passage et les conséquences d'un piétinement dommageable. D'où la décision, légitime, de la protéger en fermant l'accès. Sauf que la fermeture mise en place allait jusqu'à la rive. Réaction immédiate des riverains et des pêcheurs, qui ont d'une même voix alerté les services cantonaux. Lesquels ont dépêché du monde pour constater, in situ, que l'accès à la forêt et au cours d'eau n'était pas respecté.

Il l'est à nouveau. A la mi-mars, en accord avec le propriétaire, les deux segments incriminés ont été retirés, afin de se mettre en conformité avec les articles 46 et 47 de la Loi sur la pêche et 17 de la Loi sur la forêt. Le démontage partiel de la clôture s'est accompagné d'une plantation d'arbustes indigènes, afin de régénérer le cordon boisé, en un mot de permettre à nouveau à la forêt de vivre sa vie. Reste à espérer que cet effort de renaturation sera lui aussi respecté par les riverains.

Thierry Mertenat